



22 janvier 1982

CONSEIL EXECUTIF

Soixante-neuvième session

Point 9 de l'ordre du jour



ETUDE DES STRUCTURES DE L'ORGANISATION EU EGARD A SES FONCTIONS :
APPLICATION DE LA RESOLUTION WHA33.17

(Projet de résolution proposé par les Rapporteurs et le Professeur J. J. A. Reid)

Le Conseil exécutif,

Considérant qu'à mesure que les Etats Membres s'efforcent de mettre en oeuvre leur stratégie de la santé pour tous d'ici l'an 2000, l'évolution constante de leurs activités de santé exigera une évolution et une adaptation parallèles des fonctions et des structures de l'OMS;

Ayant examiné le rapport du Directeur général¹ sur l'exécution du plan d'action établi pour donner effet à la résolution WHA33.17 sur l'étude des structures de l'Organisation eu égard à ses fonctions;

Ayant examiné d'autre part le rapport du groupe de travail du Conseil exécutif chargé d'étudier les fonctions et activités exercées par le Secrétariat;²

1. NOTE avec satisfaction que le plan d'action établi pour donner effet à la résolution WHA33.17 est fidèlement exécuté par l'Assemblée mondiale de la Santé, les Etats Membres, les comités régionaux, le Conseil exécutif et le Directeur général;

2. DEMANDE instamment aux comités régionaux de continuer de participer de plus en plus activement aux travaux de l'Organisation et de surveiller la mise en oeuvre dans leurs Régions respectives du plan d'action établi pour donner effet à la résolution WHA33.17;

3. PRIE le Directeur général :

1) de renforcer davantage la coopération technique de l'OMS avec les gouvernements à l'appui des stratégies nationales de la santé pour tous en tenant compte des recommandations du groupe de travail du Conseil exécutif chargé d'étudier les fonctions et activités exercées par le Secrétariat et des observations formulées à ce sujet par le Conseil exécutif, et de prendre toutes autres mesures appropriées qu'il jugera opportunes;

2) d'examiner en permanence le soutien fourni par le Secrétariat aux Etats Membres à tous les niveaux des opérations et de la politique générale et la nécessité de toute nouvelle adaptation de la gestion des activités de l'OMS dans les pays ainsi que de la structure organique et de la dotation en personnel des bureaux régionaux et du Siège, afin d'apporter aux Etats Membres un appui optimal et notamment d'améliorer l'efficacité de l'interaction de l'Organisation et des gouvernements dans le contexte des efforts accomplis pour exécuter d'une manière efficace les stratégies nationales de même que les stratégies régionales et mondiale de la santé pour tous d'ici l'an 2000;

3) de tenir les comités régionaux au courant des mesures prises et des progrès réalisés en ce qui concerne ces questions, au moyen des rapports des Directeurs régionaux aux comités régionaux sur la mise en oeuvre des stratégies régionales de la santé pour tous;

4) de tenir le Conseil exécutif au courant d'une manière analogue, au moyen des rapports qui lui sont présentés par le Directeur général sur la mise en oeuvre de la Stratégie mondiale de la santé pour tous.

¹ Documents EB69/8 et Add.1.

² Document EB69/9.